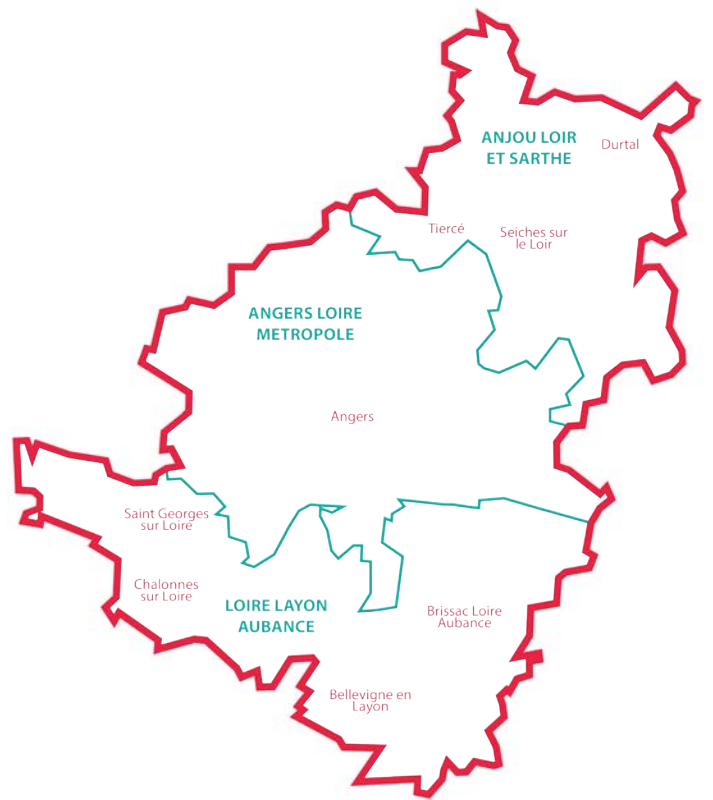


2018

Pôle
métropolitain
**Loire
angers**



www.pole-metropolitain-loire-angers.fr



REPORTAGE

Avec la transition écologique comme fil rouge

Après une année 2017 consacrée à l'élargissement du Pôle métropolitain Loire Angers, l'année 2018 a été marquée par le lancement des travaux de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et l'élaboration du Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET).

Aujourd'hui, l'aménagement du territoire ne peut plus être dissocié de la question de la transition écologique. La conduite de ces deux grands projets à l'échelle de notre syndicat mixte prend donc toute sa pertinence.

Le rattachement du Conseil de développement Loire Angers au Pôle en cours d'année, instance de réflexion et de concertation commune à nos trois intercommunalités, participe également de cette volonté de renforcer nos liens, les solidarités et la coopération entre l'ensemble des acteurs de notre territoire.

Cette coopération trouve d'ailleurs sa traduction dans la mise en œuvre du programme européen LEADER et de l'Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC), dispositifs qui ont permis d'accompagner de nombreux projets portés par nos forces vives.

Ce rapport d'activités témoigne des dynamiques engagées pour bâtir ensemble un avenir commun.



Christophe Béchu
Président du Pôle métropolitain Loire Angers

L'ÉQUIPE DU PÔLE

Sébastien GUITTET

Directeur

Bénédicte MICHAUD

Chargée d'animation leader

Roxane NOYER

Assistante
Conseil de développement



Sandrine CASTEL- BIDERRE

Coordinatrice
Conseil de développement

Soizic ROBINEAU

Chargée de communication
Conseil de développement

Pierre-Yves LAIRE

Responsable Aménagement
et Environnement

Sophie BAUMONT

Assistante

Un Conseil de développement commun aux trois intercommunalités du Pôle

Le Conseil de développement Loire Angers a été installé le 6 février 2018. Suite aux évolutions législatives, les Communautés de communes Anjou Loir et Sarthe et Loire Layon Aubance se sont unies à Angers Loire Métropole pour créer une instance de concertation unique et partagée.

Ainsi, le nouveau Conseil de développement Loire Angers, présidé par Jean-François CAILLAT, couvre désormais le territoire du Pôle métropolitain Loire Angers et constitue l'espace de démocratie participative du bassin de vie angevin.

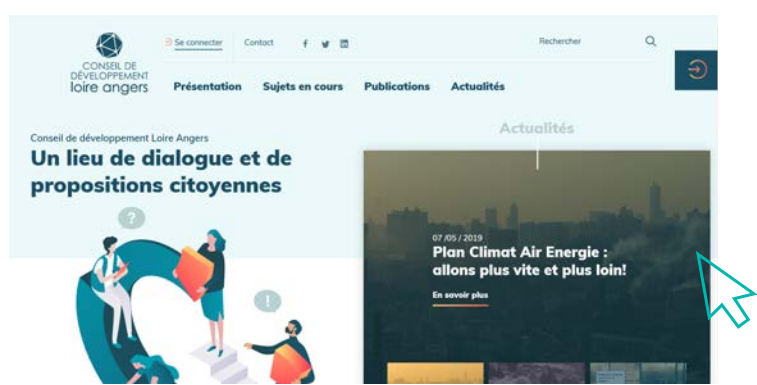
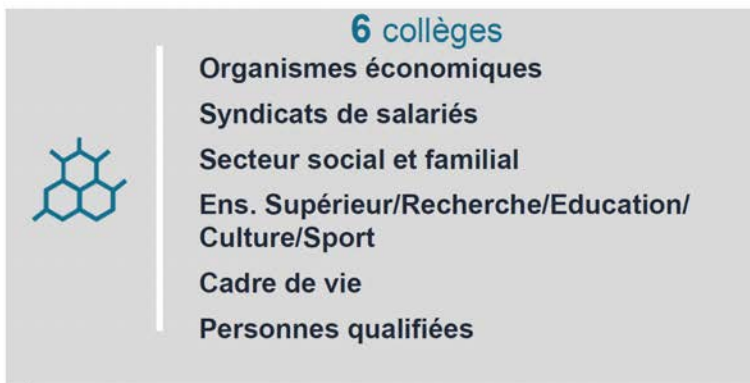
C'est la raison pour laquelle le comité syndical du Pôle métropolitain a décidé, par délibération du 29 janvier 2018, de rattacher, sur le plan administratif, le Conseil de développement au Pôle métropolitain et non plus à Angers Loire Métropole, à compter du 1^{er} mai 2018.

Pour exercer ses missions, le Conseil de développement Loire Angers s'appuie sur l'équipe administrative permanente composée de trois personnes (2.5 ETP) mais également sur deux agents mis à disposition à temps non complet par les communautés de communes Anjou Loir et Sarthe et Loire Layon Aubance.

Dans l'optique de porter un regard citoyen, complémentaire aux expertises techniques et politiques, le programme d'activités 2018-2019 comprend à la fois des sujets proposés par les collectivités (saisines) et des sujets choisis par les membres du Conseil de développement (auto-saisines) :

- Les mobilités (saisine Anjou Loir et Sarthe et PMLA)
- Climat et qualité de vie (saisine PMLA)
- Projet de territoire Loire Layon Aubance (saisine Loire Layon Aubance)
- L'accès et le retour à l'emploi (auto-saisine)

Composition du Conseil de développement Loire Angers



Suivez toute l'actualité du Conseil de développement sur le nouveau site internet. <https://conseil-dev-loire.angers.fr>

BUREAU 13 membres



Président

**Christophe
BECHU**



1^{ère} vice-présidente

**Roselyne
BIENVENU**



2^{ème} Vice-président

**Marc
SCHMITTER**



3^{ème} vice-président

**Jean-Jacques
GIRARD**



4^{ème} vice-président

**Daniel
DIMICOLI**



**Marc
BERARDI**



**Jean-Pierre
BERNHEIM**



**Gino
BOISMORIN**



**Joëlle
CHARRIER**



**Jean-Yves
LE BARS**



**Véronique
MAILLET**



**Sylvie
SOURISSEAU**



**Gérard
TREMBLAY**



**Commission Aménagement et
développement du territoire**

Président : Daniel DIMICOLI
Vice-présidente : Sylvie SOURISSEAU

**Commission Environnement
Comité de pilotage PCAET**

Président : Marc SCHMITTER
Vice-président : Gino BOISMORIN

**GAL Loire Angers
(programme Leader)**

Présidente : Roselyne BIENVENU



Jean-Christophe
ARLUISON



Corinne
BOBET



Emmanuel
CAPUS



Philippe
CESBRON



Jean
CHAUSSERET



Denis
CHIMIER



Gérald
COCHARD



Jean-Luc
DAVY



Thierry
DE VILLOUTREYS



Jean-Louis
DEMOIS



Bernard
DUPRE



Daniel
FROGER



Marc
GOUA



Jacques
GUEGNARD



Henri
LEBRUN



Valérie
LEVEQUE



Huguette
MACE



Jean-Paul
PAVILLON



Franck
POQUIN



Monique
RAK



Didier
ROISNE



Gilles
SAMSON



Jean-Paul
SAULGRAIN



André
SEGUIN



Anthony
TAILLEFAIT



Pierre
VERNOT



**Commission
Appels d'offres**

Président : Jean-Jacques GIRARD

**Représentation du Pôle métropolitain
dans les structures extérieures**

AURA : Roselyne BIENVENU, Marc BERARDI
SCIC Bois Énergie : Henri LEBRUN
CDPENAF : Sylvie SOURISSEAU
CDAC : Marc BERARDI



Un plan climat à l'échelle du Pôle mais

Lancée en 2017, l'élaboration du PCAET a été marquée en 2018 par la

novembre 2017
COMITÉ SYNDICAL

Lancement de la démarche d'élaboration du PCAET



janv. à mai 2018
PHASE 1 : DIAGNOSTIC



Les grands éléments de diagnostic

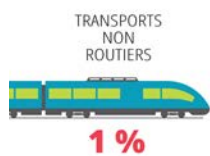
Transports et bâtiments résidentiels et tertiaires : principaux consommateurs d'énergie et émetteurs de gaz à effet de serre⁽¹⁾

Consommations d'énergie en 2014

7 585 GWh⁽²⁾

Émissions de gaz à effet de serre en 2014

1 835 kteqCO₂⁽³⁾



TRANSPORTS
Près de 80 % des déplacements effectués en voiture



RÉSIDENTIEL
Un secteur dominé par :
• le chauffage (58 % des consommations)
• les maisons individuelles (75 % des consommations pour 56 % du parc de logements)

TERTIAIRE
Des consommations liées essentiellement au chauffage 40 %, l'électricité spécifique 25 %, l'eau chaude sanitaire 12 % et la climatisation 8 %



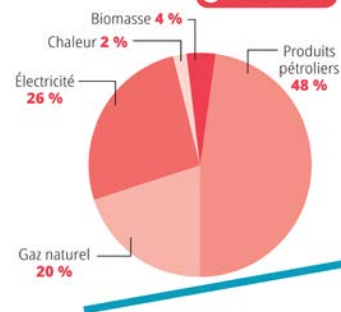
AGRICULTURE
Des émissions de GES essentiellement liées à l'élevage (76 %) mais des opportunités pour développer les énergies renouvelables et favoriser la séquestration carbone



Un territoire dépendant des énergies fossiles (68 % des consommations)

Consommations

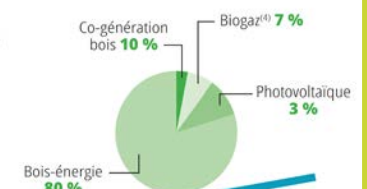
7 585 GWh



Seulement 7 % de l'énergie consommée produite par le territoire

Production d'énergies renouvelables

562 GWh



Plus de 800 millions € par an ! C'est le coût évalué de la facture énergétique pour l'ensemble du territoire.



un film ludique de 2 min présentant le diagnostic sur le site du PMLA

⁽¹⁾ Gaz à effet de serre (GES) ? Il s'agit des gaz présents dans l'atmosphère et empêchant la chaleur de s'évacuer. L'augmentation de leur concentration est l'un des facteurs à l'origine du changement climatique.
⁽²⁾ 1 GWh = 1 000 000 kWh - ⁽³⁾ 1 kteqCO₂ = 1 000 tonnes équivalent CO₂
⁽⁴⁾ Le biogaz produit est valorisé sous 3 formes différentes : électricité, chaleur et injection dans le réseau.

adapté aux spécificités des interco

la réalisation du diagnostic et la définition des axes stratégiques

→ mai à décembre 2018 →

PHASE 2 : STRATÉGIE TERRITORIALE



Les axes de la stratégie

- Tendre vers un **parc immobilier sobre et performant** pour permettre aux habitants et entreprises de moins et mieux consommer et concourir à un cadre de vie agréable
- Passer du territoire consommateur d'énergie au **territoire producteur**
- Aménager le territoire pour favoriser les proximités et les **mobilités décarbonées** et en améliorant le cadre de vie et la santé humaine
- Adopter des **pratiques et usages adaptés**
- **Gouvernance** : piloter, animer et évaluer le PCAET

janvier à juillet 2019

PHASE 3 : PLAN D' ACTIONS



↓
automne 2019

VALIDATION



En 2018, la concertation / co-construction s'est matérialisée par :

- Pour les EPCI membres
 - 9 ateliers
 - + de 10 commissions internes
 - 1 séminaire
- Pour les partenaires
 - 1 forum
 - 3 ateliers thématiques
 - 5 rencontres bilatérales
- Pour le grand public
 - 1 questionnaire en ligne
 - 1 film
 - 1 plaquette en ligne
 - Des informations en ligne



Avec le soutien de :

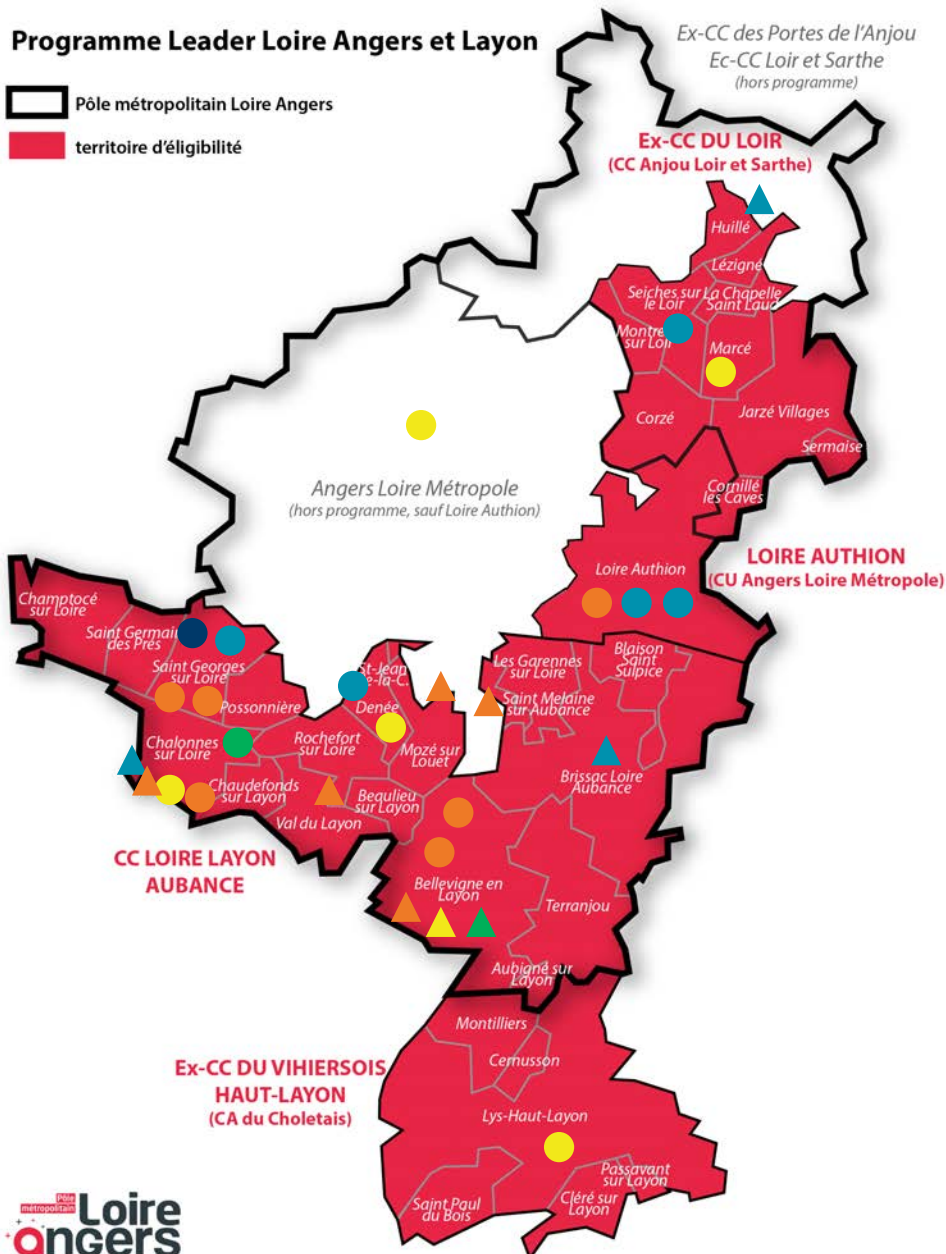


L'après fusion des 2 programmes Leader

Depuis début 2018, après fusion des 2 anciens programmes Leader, le GAL Loire Angers et Layon est en fonctionnement avec une enveloppe FEADER de 2 006 000 euros :

Situation au 31 décembre 2018 :

- 646 140 € de FEADER programmés (32 % de l'enveloppe totale), pour 27 dossiers
- 315 000 € de FEADER « réservés » pour 8 dossiers sélectionnés
- dont 107 000 € de FEADER versés aux bénéficiaires



FOCUS

Evaluation du potentiel géothermique du territoire de la CC Loire Layon Aubance, par le SIEML en partenariat avec le BRGM

Devant le peu de données disponibles sur le potentiel géothermique du département, le SIEML a décidé de mener une étude spécifique en partenariat avec le BRGM et la communauté de communes Loire Layon Aubance qui bénéficie d'une situation géologique favorable.

L'objectif est d'approfondir la connaissance de la filière pour intégrer pleinement la géothermie dans la stratégie énergétique du territoire. Cela devrait permettre à terme de valoriser judicieusement cette énergie propre et de favoriser l'émergence de projets opérationnels.

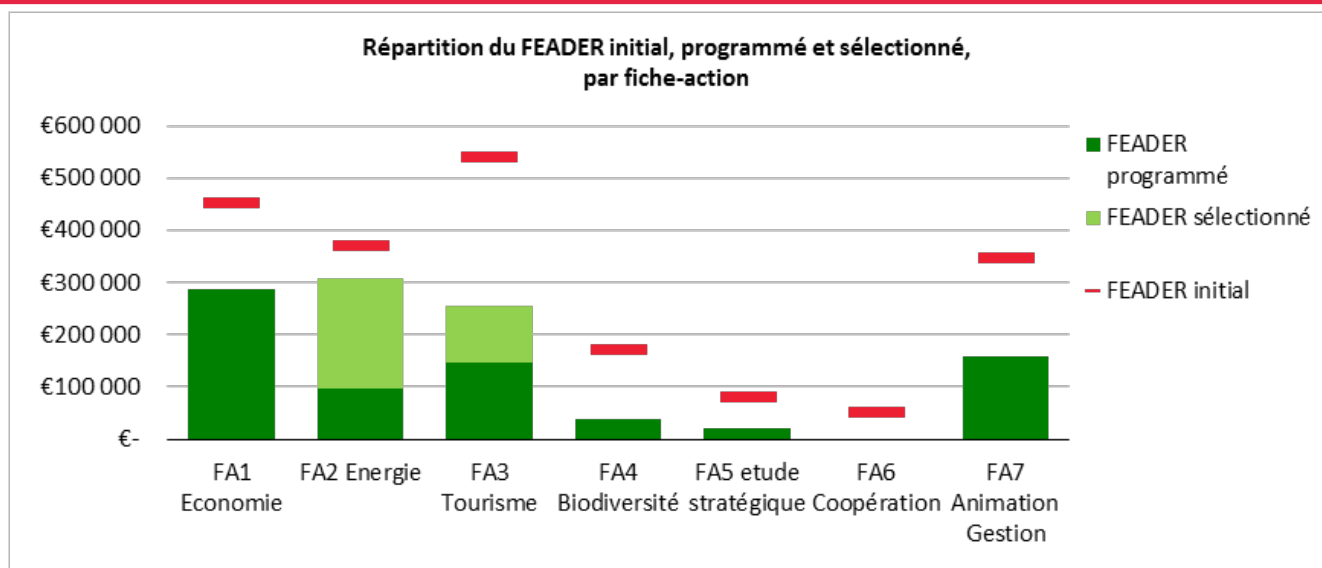


Type de bénéficiaire :

- △ MO privé
- MO public

Thématique du projet

- Économie
- Transition énergétique
- Tourisme
- Biodiversité
- Étude stratégique



Les nouveaux projets programmés en 2018

Opération	Maître d'ouvrage	FEADER
Transition énergétique		
Évaluation géothermique du territoire de la Communauté de communes Loire Layon Aubance	SIEML	21 946,80 €
Economie		
Mise en place de dispositifs locaux d'accompagnement pour favoriser l'installation agricole	CIAP 49	25 914,92 €
Forum des épiceries rurales d'initiative collective	Goût Layon	11 181,90 €
Professionnalisation de la gestion du partage des besoins de main d'oeuvre en agriculture	SAFRAN	30 000,00 €
Création d'une recyclerie	SMITOM Sud Saumurois	50 000,00 €
Étude de faisabilité d'un espace de services mutualisés (tiers-lieux, coworking...)	CC Loire Layon Aubance	8 870,40 €
C'est Bio l'Anjou, création d'un pôle de coopération d'alimentation territoriale	SAS C'est Bio l'Anjou	32 000,00 €
Études stratégiques		
Projet de territoire	CC Loire Layon Aubance	20 000,00 €
Tourisme		
Création d'un évènement fédérateur du territoire : « Par delà les villages » promenades nocturnes éclairées	OT Anjou Loir et Sarthe	21 365,58 €
Animation et gestion du programme		
Animation du programme LEADER 2017	Pôle métropolitain Loire Angers	43 353,21 €



Ce pôle de coopération, basé à Rochefort-sur-Loire, a pour objet principal le développement des circuits courts de produits bio locaux. Il s'agit d'un tiers-lieu de 700 m², pépinière d'entreprises dédiée à la cuisine et à l'alimentation durable et d'une plateforme logistique pour approvisionner la restauration collective.

Le soutien financier Leader est une aide au démarrage de l'activité de la SAS qui comprend 2 volets : la médiation commerciale et logistique entre les producteurs bio locaux et la restauration collective et de mise à disposition d'outils mutualisés pour les porteurs de projet en circuits courts (atelier de découpe pour éleveurs, cuisine collective, chambre froide, chambre de congélation, centre de conditionnement).

Création d'un pôle de coopération d'alimentation territoriale, avec la SAS C'est Bio l'Anjou



La révision du SCoT

La révision du SCoT rendue nécessaire par l'élargissement du Pôle métropolitain Loire Angers a été lancée en janvier 2018.

Après des rappels sur les différents SCoT dont sont issus les EPCI composant aujourd'hui le Pôle métropolitain, les commissions aménagement et environnement ont traité de différents sujets au cours de l'année 2018 : organisation mutlipolaire du territoire, perspectives de croissance démographique, logements, biodiversité, paysages, risques...

Ces sujets ont fait l'objet de nombreux ateliers spécifiques dans les territoires ainsi que dans les commissions internes des EPCI. Ce mode de fonctionnement, garant d'un projet partagé et compris de tous, sera poursuivi tout au long de la procédure de révision du SCoT.

Des thèmes restent à traiter pour 2019 et 2020. Pour un certain nombre d'entre eux, il ne pourra s'agir que d'une harmonisation des anciens SCoT s'appuyant sur l'organisation territoriale qui sera validée en 2019. Pour d'autres, la législation (loi ELAN, LOM...) ou de nouveaux documents (SRADDET, PCAET...) viendront impacter le contenu même d'un SCoT et donc les réflexions sur la révision du SCoT (énergie-climat, commerce, mobilités...).

ÉTUDE PISCINES

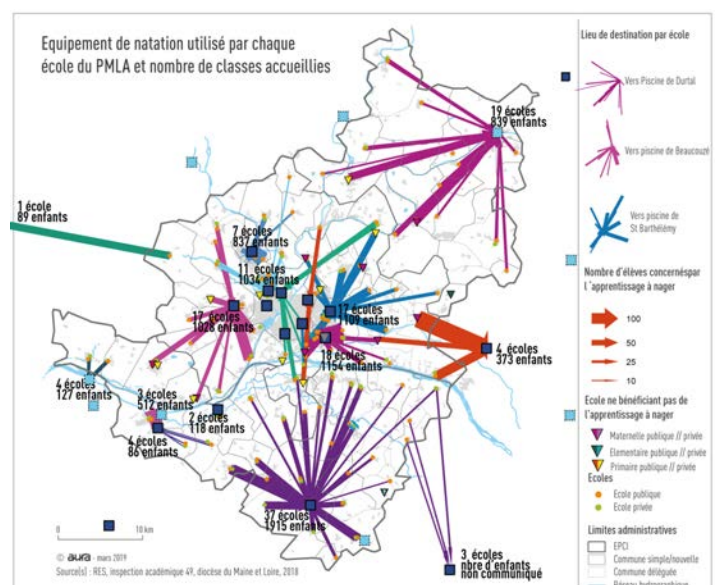
État des lieux de la pratique de la natation scolaire sur le territoire du Pôle

Dans le cadre de sa mission générale de coordination des acteurs du territoire et de mise en cohérence des politiques publiques, le PMLA a confié en octobre 2018 à l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine une étude-état des lieux de la pratique de la natation scolaire sur le territoire.

Cette étude, dont les résultats ont été présentés en comité syndical en mars 2019, a permis d'identifier :

- L'état de la pratique de la natation scolaire au sein des piscines présentes sur le Pôle métropolitain Loire Angers
- « L'aire d'influence » de chaque équipement (y compris les équipements limitrophes au territoire du Pôle)
- Les besoins non satisfaits ou partiellement satisfaits en matière de natation scolaire
- Les projets en cours ou à venir (neufs, réhabilitation).

Le résultat de ce travail constitue un outil d'aide à la décision pour les élus intercommunaux et communaux dans le cadre de leurs réflexions, actuelles ou futures, en matière d'implantation ou de restructuration de bassins aquatiques.



ORAC

Bilan de l'ORAC 2015-2018

L'ORAC (Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce) portée par le Pôle métropolitain s'est achevée fin 2018. A la date du dépôt du dossier de candidature en 2015, le territoire du Pôle était constitué de la Communauté urbaine Angers Loire Métropole et des anciennes Communautés de communes du Loir, Loire Aubance et Vallée Loire Authion.

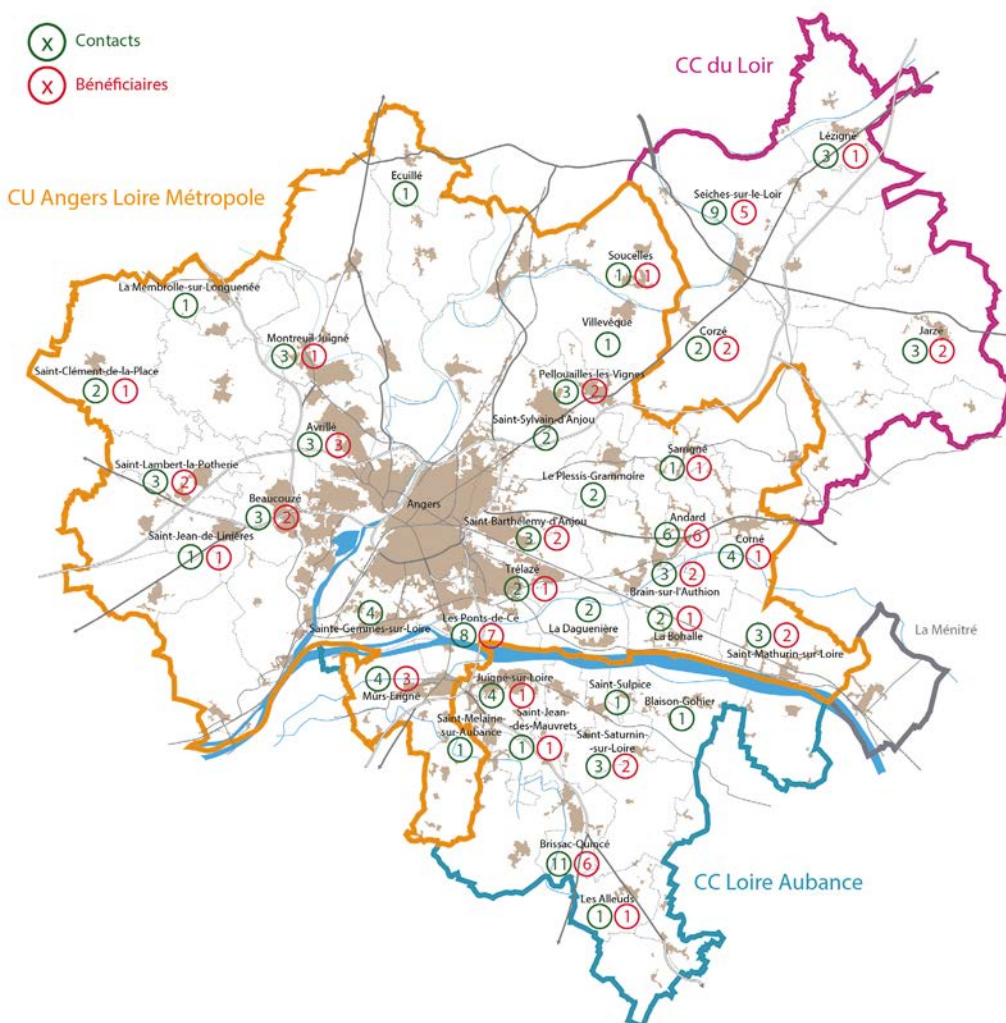
L'animation de l'ORAC a été assurée par ALDEV avec l'assistance technique de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

60 entreprises du territoire ont ainsi pu bénéficier d'une subvention (28 ressortissantes de la Chambre de Commerce et d'Industrie et 32 ressortissantes de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat). La montant moyen de subvention attribué par entreprise s'est élevé à 10 959 €, pour un montant de dépenses subventionnables de 2 532 250 € HT. L'investissement moyen est de 42 204€ pour les 60 entreprises bénéficiaires. Pour 2.5M € investis réellement, 657K€ d'aides ont été octroyés par l'Etat et la Région, soit un taux d'intervention moyen de 26%. L'effet de levier est donc de 3.85 ; **pour 1€ de subvention publique, 3.85 € HT ont été investis.**

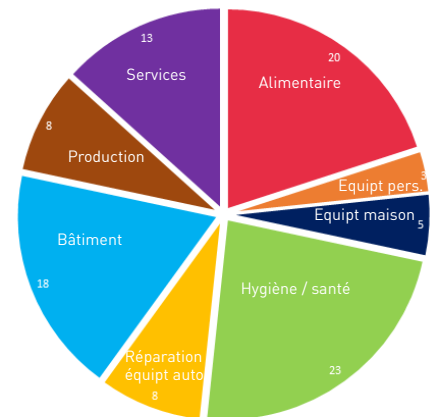
Périmètre ORAC :

- Communauté urbaine Angers Loire Métropole (sans Pruillé)
- ex-Communauté de communes du Loir
- ex-Communauté de communes Loire Aubance
- La Ménitrie

- (X) Contacts
- (X) Bénéficiaires



Répartition des établissements bénéficiaires par secteur activité



Avec le soutien financier de :



En partenariat avec :





Pôle métropolitain Loire Angers
BP 80011 - 49020 ANGERS cedex 02
02-41-05-51-55
accueil@pmla.fr
pole-metropolitain-loire-angers.fr
[@PM_loire_angers](https://twitter.com/PM_loire_angers)